

<http://www.snetap-fsu.fr/Fiche-No3-Annexe-2-Transformer-les.html>



Fiche N°3 - Annexe 2 : Transformer les LPA et LEGTA en LEGTPA

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives - 16 mai 2006 : Etats Généraux de l'Enseignement Agricole Public -

Date de mise en ligne : jeudi 16 février 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'évolution de l'appellation prévue dans la Loi d'Orientation Agricole de 1999, de nos [LEGTA](#) et [LPA](#) en [LEGTPA](#) (Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel), c'est d'abord la traduction de la réalité de ce que sont nos lycées agricoles. C'était aussi pour le SNETAP un véritable enjeu pour le développement du service public au sein de l'Enseignement Agricole. Cela le reste-t-il ?

Une réalité pour les LEGTA

La plupart des Lycées d'Enseignement Général et Technologique Agricole ou LEGTA proposent dans leur carte scolaire des classes de Première et Terminale du Bac professionnel pour le niveau IV, mais aussi des classes de Seconde et Terminale du [BEPA](#) pour le niveau V.

L'ajout dans la dénomination de LEGTA du P de professionnel est donc dans la nature des choses. Il permettrait aussi de donner une plus grande lisibilité à la réalité des cartes de formations proposées dans nos lycées.

Nous ne voyons absolument pas qui pourrait se plaindre de cette situation, sinon la [DGER](#) qui refuse de traduire dans les faits cette réalité.

Et aussi, pour les LPA

Si le SNETAP veut bien admettre que cette transformation induit un problème pour la hiérarchie et les décideurs pour des questions strictement budgétaires relatives aux dotations que cela implique, elle est, comme cela a été évoqué pour les LEGTA, une traduction d'une certaine réalité de ce que sont nos Lycées Professionnels Agricoles.

De nombreux LPA proposent dans leur panel de formations des classes de formation générale, les 4ème et 3ème de l'EA, mais aussi des classes de détermination, les Secondes Générales et Technologiques, notamment parce que nombre d'entre eux souhaitent permettre la poursuite d'études post-Secondaire dans les classes conduisant au Brevet de technicien agricole.

A ce stade, il ne reste plus qu'à leur permettre d'ouvrir des classes conduisant au Bac technologique qui pour partie se substituera au [BTA](#), appelé à disparaître. Enfin, quelques [BTSA](#) pourraient être ouverts quand il répondent à la double préoccupation de permettre une poursuite d'études en phase avec la demande sociale qui s'exprime et avec la satisfaction d'une offre d'emplois non satisfaite ou émergente.

Alors, quels sont les problèmes ?

Les difficultés budgétaires souvent évoquées, notamment pour freiner la transformation des établissements en LEGTPA, relèvent en réalité d'un choix politique comme en témoignent les récents arbitrages budgétaires pour 2006.

Ainsi, une amputation de 20 millions ₣ du programme « enseignement scolaire public » de l'éducation nationale a permis de conforter d'autant la contribution financière de l'Etat en faveur des MFREO (Maisons familiales rurales

Fiche N°3 - Annexe 2 : Transformer les LPA et LEGTA en LEGTPA

d'éducation et d'orientation) ! Les établissements privés, quelle que soit la composante dont ils relèvent, ont pu ouvrir indifféremment de leur appellation, des classes de détermination (Seconde GT), de baccalauréat technologique et de BTSA. Y compris des Secondes GT en MFREO, alors qu'un rapport général avait été rendu il y a quelques années, qui émettait des réserves sur l'implantation de ces classes dans les MFR... Est ce là une spécificité de l'EA ?

Par ailleurs, la volonté de la DGER de maintenir les "équilibres historiques" entre les différentes composantes de l'enseignement agricole - "équilibres" qu'elle a réussi à faire inscrire dans le 4ème Schéma National Prévisionnel des Formations malgré les protestations du SNETAP - s'exerce au seul détriment de l'enseignement agricole public et de ses missions de service public. Cette notion d'"équilibre" a-t-elle encore un sens ?